

Membres	7
Présent(s)	4
Audio/visioconférence	2
Représenté(s)	0
Quorum	5

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2026

- Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration),
Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING et Monsieur
Bernard MATTER
- Présente en visio : Madame Anne BOUCARD et Madame Suzanne BROLLY
- Excusée : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance),
Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur
Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement),
Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité) et
Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général
Vu l'avis de France domaine du 23 septembre 2024,
Délibère :

**B/2026/020 : Strasbourg - Rue Marguerite Perey : Construction d'environ 54 logements.
Autorisation d'acquisition du foncier et autorisation de programme.
Rectification matérielle**

Il est décidé :

1. De retirer la délibération n° D/B/2024/032 du 3 octobre 2024
2. D'autoriser l'acquisition du terrain d'assise du projet

Acquisition auprès de l'Eurométropole de Strasbourg, d'un terrain à bâtir cadastré :

- Section AW n° 366/94 d'une contenance de 21 ares et 32 centiares,
- Section AW n° 455/94 d'une contenance de 17 ares et 64 centiares,
- Section AW n° 457/106 d'une contenance de 3 ares et 84 centiares,
soit une contenance totale de 42 ares et 80 centiares.

Acquisition auprès de la ville de Strasbourg, d'un terrain à bâtir cadastré :

- Section AW n° 361/106 d'une contenance de 10 ares et 26 centiares,
- Section AW n° 365/94 d'une contenance de 3 ares,
soit une contenance totale de 13 ares et 26 centiares.

Lesdites parcelles formant l'emprise foncière du projet, d'une contenance approximative de 5 606 m², avec une surface de plancher estimée à 3 586 m² au prix de 210 € HT/m² de surface de plancher, soit 753 060 € HT ventilé comme suit entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg eu égard à la contenance du foncier cédé par chacune des collectivités, à savoir :

- Eurométropole de Strasbourg : 42,80 ares sur 56,06 ares soit 76,35 % du prix de vente soit 574 961,31 € HT ;
- Ville de Strasbourg : 13,26 ares sur 56,06 ares soit 23,65 % du prix de vente soit 178 098,69 € HT.

Les études étant en cours, sur une base de 3 586 m² SDP, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

3. D'autoriser le programme travaux d'environ 54 logements locatifs financés en ANRU sis rue Marguerite Perey à Strasbourg.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération, y compris les 54 places de stationnement et les frais annexes pour les 54 logements s'élève à 10 836 785 € TTC (TVA 5,50 % et 10 %), soit 3 249,78 € TTC/m² SHAB et 200 681,20 € TTC/logement.

4. D'autoriser, Monsieur le Directeur général, à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme